

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour Du 5 Mai 2023

Membres présents :

Mesdames Michèle GUYON, Myriam VIVOT, Fabienne GUY.
Messieurs KALLAL Ahmed, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice, HENRIET Noël,
JARJAVAL Valérian, ROGNON Vincent, PRENCIPE Michel, BAUD Jacques, AMEIL
Michaël, LAPIERRE Mickaël, NICOD Christophe.

Procuration : Agnès MINAZZI à Myriam VIVOT.

Secrétaire de séance : Madame VIVOT Myriam.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.

La séance se déroule à la mairie.

Début de séance à 20h05.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 MARS 2023

Le compte-rendu du 24 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 – TRAVAUX DU MONT CALVAIRE

La commune attend l'aval de la DRAC pour débiter les travaux. Le diagnostic a été réglé à hauteur de 6 700 € dont 40 % de subvention.

Concernant le Monument aux morts, ce dernier a été inscrit au titre des monuments historiques. Ce monument est l'œuvre du sculpteur Jules Guillin et présente du point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de son insertion originale dans un programme plus vaste de mont-calvaire où se confronte martyr chrétien et martyr national, et son caractère représentatif d'une production locale.

C'est la DRAC qui a répertorié ce monument. Le périmètre de l'ABF ne change pas. Le Conseil municipal valide cette inscription aux monuments historiques à 9 voix pour et 6 abstentions.

3 – LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Michel Prencipe a fait une demande de location à la commune pour le terrain situé derrière chez lui. La commission agricole s'est rendue sur place. L'accès se fait par la parcelle de Michel Prencipe, la surface représente 20 ares. Ce dernier exploite et entretient la parcelle depuis 30 ans et souhaite la louer. C'est un terrain en pente. Michel Prencipe quitte la salle.

Le Conseil municipal décide de louer ce terrain non constructible à Monsieur Michel Prencipe à 13 voix pour et une abstention. Il devra laisser le terrain en terrain naturel.

4 – ADDUCTION D'EAU POUR LES PAYSANS

La commission agricole s'est réunie sous la responsabilité de la Chambre d'agriculture et a organisé une rencontre avec les agriculteurs. La commune pourrait réutiliser la source du Mur à Fargin, laquelle est une source non protégée. L'ARS laisse la possibilité de l'utiliser pour les animaux. Des travaux de captage devront être réalisés pour amener l'eau dans la réserve incendie en face de la mairie (partie basse : réserve incendie / partie haute : installation d'un tuyau pour remplir les tonnes à eau des paysans pour les animaux non trayants).

Le réservoir a une capacité d'environ 750 m³.

La commune peut obtenir des subventions importantes du Département pour ces travaux, le coût représentant environ 32 000 € TTC.

5 – DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Le référent déontologue accompagne les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver.

Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts. Le référent déontologue peut aussi les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats.

Une loi prévoit que chaque élu local devra être en mesure de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local à compter du 1^{er} juin 2023.

Le centre de gestion du Doubs a lancé une réflexion en vue de mutualiser cette fonction sur un ressort départemental et propose une solution clé en main. Cette solution mutualisée sera apportée par des tiers indépendants. Il convient de signer une convention d'adhésion avec le centre de gestion. L'adhésion est gratuite, seules les saisines sont payantes.

Accord à l'unanimité.

6 – REPRISE D'UN COLOMBARIUM PAR LA COMMUNE

Madame Françoise Girard demande la rétrocession de sa concession achetée en mai 2002 à la mairie. La commune l'a vendue à prix coûtant et propose de la reprendre au prix d'achat (hors concession) soit 1 525 €.

Accord du Conseil municipal à 11 voix pour la reprendre au même prix.

Un nouveau colombarium a été installé par la société Granimont. Cependant, à la réception des travaux, beaucoup de malfaçons ont été constatées (pierres cassées, pierres fendues, monument de travers, colmatage avec silicone...). La pose a eu lieu en janvier. Des photos ont été envoyées à la société.

La société va venir démonter le monument et faire le tri des plaques réutilisables, les autres seront refaites. Ensuite, soit la commune refait la dalle ce qui permettra de laisser du temps pour qu'elle sèche, soit la société la refait. Enfin, le monument sera réinstallé.

7 – SALLE DES FÊTES : MISE A JOUR DES TARIFS

Les tarifs de location ont été remis à jour, il est proposé un tarif pour la participation aux frais de fonctionnement pour les associations : 40 € lors d'une AG, 120 € lors d'une manifestation lucrative.

8 – TAXE FONCIERE SUR LE NON BÂTI

La taxe foncière sur le foncier bâti sert de taux pivot. Par conséquent, il convient d'augmenter la taxe sur le foncier non bâti avec le même taux (1,04). Le taux FNB ne peut donc pas dépasser 2,45 %. Le Conseil municipal décide de voter un taux de FNB pour 2023 de 2,45 %. Accord à l'unanimité.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Tarifs du périscolaire : une réunion a eu lieu avec les Francas pour la présentation du budget 2023. Il a été décidé d'augmenter la part familiale à hauteur de 2,5% pour la rentrée 2023. Le coût du repas s'élève à 3,96 € et le prix de revient du repas et du personnel s'élève à 7,18 €.
- ❖ Permis piéton : il sera organisé pour les enfants de CE1 le 25 mai. Il est organisé pendant le « mois de mai à vélo ».
- ❖ Cérémonie du 8 mai : elle aura lieu à 11h30. Un vin d'honneur sera servi à l'issue.

- ❖ Fête des mères le 10 juin : le traiteur est réservé. Il reste à acheter les nappes, les serviettes et les boissons.
- ❖ Infotuto : ils sont installés dans la salle de réunion de la mairie. Une rencontre sera organisée pour proposer un bail d'occupation précaire.
- ❖ Fontaine aux oiseaux : Une réfection est prévue en juin (bâche à remettre).
- ❖ Recensement militaire : même si des démarches sont possibles sur internet, il est rappelé qu'il est indispensable de se faire recenser en mairie dès l'âge de 16 ans. Seule la mairie peut délivrer l'attestation de recensement.
- ❖ Vente de bois avec l'ONF : la loi prévoit que les ventes de l'ONF sont ouvertes aux habitants dans un rayon de 30 km.

La séance est levée à 23h00

Prochaine réunion le vendredi 9 juin 2023 à 20h00